

## FORMULAIRE 9

### **AVIS D'ÉMISSION OU D'ÉMISSION PROPOSÉE DE TITRES INSCRITS (ou titres convertibles ou échangeables en titres inscrits) 1**

Nom de l'émetteur inscrit :

Symbole(s) :

**Corporation Terranueva** (l' « émetteur ou « Terranueva »)

**TEQ**

Date : **30 mars 2021** S'agit-il d'un avis de mise à jour ou de modification?  Oui  Non

Le cas échéant, donner la ou les dates d'avis précédents : **S.o.**

Titres émis et en circulation de l'émetteur avant l'émission : **32 844 961 actions ordinaires (« Actions ordinaires.»**

#### **Prix**

Date du communiqué de presse qui annonce l'émission proposée : **22 mars 2021** ou

Date de la demande confidentielle de protection de prix : **2 mars 2021**

Prix du marché à la fermeture la journée précédant le communiqué de presse : **S.o.** ou

Jour précédant la demande de protection de prix : **0,105 \$**

#### **Fermeture**

Nombre de titres à être émis : **13 125 000 Actions ordinaires et 13 125 000 Bons de souscription.**

Titres émis et en circulation à la suite de l'émission : **45 969 961 actions ordinaires.**

**Vente de 13 125 000 unités au prix de souscription de 0,08 \$ chacune (« Unité ») pour un produit brut global de 1 000 000\$ (« Placement »). Chaque Unité est composée d'une (1) Action ordinaire et d'un (1) bon de souscription. Chaque bon de souscription entier donne le droit à son porteur d'acheter, pour une période de 60 mois à partir de la date de clôture, une (1) Action ordinaire au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire (« Bons de souscription »). Chaque Action ordinaire, Unité, Bon de souscription et Action ordinaire sous-jacente aux Unités et aux Bons de souscription émis seront assujettis à une période de restriction à la revente de quatre mois et un jour.**

#### **Directives :**

1. Pour les placements privés (y compris les règlements de dettes), remplir les Tableaux 1A et 1B de la Partie 1 de ce formulaire.
2. Remplir le Tableau 1A – Résumé pour tous les acheteurs, à l'exception de ceux identifiés à l'Alinéa 8.
3. Remplir le Tableau 1B – Personnes liées seulement pour les personnes liées
4. Si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition (comme contrepartie ou pour collecter des fonds pour une acquisition au comptant), veuillez passer à la Partie 2 du présent formulaire)
5. Une émission de créance non convertible n'a pas besoin d'être déclarée à moins qu'il ne s'agisse d'une transaction importante, telle que définie dans la Politique 7. Dans ce cas, elle doit être déclarée dans le Formulaire 10.
6. Publier le Formulaire 9 sur le site Web de la CSE, conformément à la *Politique 6 – Distributions*. De plus, le formulaire rempli doit être envoyé à l'adresse [listings@thecse.com](mailto:listings@thecse.com), avec une annexe qui comprend les renseignements contenus dans le Tableau 1B, pour TOUS les détenteurs.

## Partie 1. Placement privée

### Tableau 1A – Résumé

Toutes les juridictions dans lesquelles les acheteurs résident	Nombre d'acheteurs	Prix par titre	Valeur totale en dollars (\$) CA) amassée dans la juridiction
<u>Québec</u>	<u>4</u>	<u>0,08 \$ par Unité</u>	<u>1 050 000 \$</u>
Nombre total d'acheteurs :	<u>4</u>		
Valeur totale en dollars de distribution dans l'ensemble des juridictions :			<u>1 050 000 \$</u>

### Tableau 1B – Personnes liées

Nom complet et municipalité de résidence du détenteur	Nombre de titres achetés ou à être achetés	Prix d'achat par titre (\$ CAN)	Prix de conversion (s'il y a lieu) (\$ CA)	Dispense de prospectus	Nombre total de titres précédemment détenus, contrôlés ou dirigés	Date de paiement (1)	Décrire la relation avec l'émetteur (2)
<u>Peter Polatos (Montréal)</u>	<u>375 000 Unités</u> <u>(375 000 Actions ordinaires; 375 000 Bons de souscription)</u>	<u>0,08 \$ par Unité</u>	<u>Bons de souscription : 0,15 \$</u>	<u>2.5 Parents, amis et partenaires</u>	<u>Aucun</u>	<u>19 mars 2021</u>	<u>Administrateur, Président et Chef de la direction</u>
<u>Dominique St-Louis (Saint-Lambert)</u>	<u>250 000 Unités</u> <u>(250 000 Actions ordinaires; 250 000 Bons de souscription)</u>	<u>0,08 \$ par Unité</u>	<u>Bons de souscription : 0,15 \$</u>	<u>2.5 Parents, amis et partenaires</u>	<u>Aucun</u>	<u>19 mars 2021</u>	<u>Chef de la direction financière</u>

<sup>1</sup>Une émission de créance non convertible n'a pas besoin d'être déclarée à moins qu'il ne s'agisse d'une transaction importante, telle que définie dans la Politique 7. Dans ce cas, elle doit être déclarée dans le Formulaire 10.

1. Montant total de fonds à être amassé : 1 050 000 \$.
2. Donner des détails complets sur la façon d'utiliser le produit. La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents. Le produit du Placement sera utilisé notamment pour augmenter le fonds de roulement de Terranueva.

14. Donner les conditions de tout produit qui doit être payé à la personne liée de l'émetteur :

**S.o.**

15. Si les titres sont émis sans tenir compte de l'endettement, donner les détails sur les ententes relatives aux créances qui témoignent de la créance et de l'entente d'échange de la créance pour des titres.

**S.o.**

16. Description des titres à être émis :

(a) Catégorie **Actions ordinaires.**

(b) Numéro **13 125 000 Actions ordinaires.**

(c) Prix par titre **0,08 \$.**

(d) Droits de vote **Un vote par action ordinaire.**

17. Donner les renseignements suivants si des bons de souscription (options) ou d'autres titres convertibles seront émis :

(a) Numéro **13 125 000 Bons de souscription.**

(b) Nombre de titres admissibles à être achetés dans l'exercice des bons de souscription (ou options) **13 125 000 Actions ordinaires.**

(c) Prix d'exercice **0,15 \$.**

(d) Date d'expiration **60 mois suivant la date de clôture.**

18. Fournir les renseignements suivants si des titres de créance seront émis :

**S.o.**

(a) Montant principal total \_\_\_\_\_.

(b) Date d'échéance \_\_\_\_\_.

(c) Taux d'intérêt \_\_\_\_\_.

(d) Conditions de conversion \_\_\_\_\_.

(e) Clauses d'inexécution \_\_\_\_\_.

19. Fournir les renseignements suivants pour tous frais d'agent ou honoraires d'intermédiation, toute commission, prime ou autre rémunération versés ou à être versés pour tout ce qui touche le placement (incluant les bons de souscription, les options, etc.) :

**S.o.**

- (a) Détails de tout courtier, agent, maison de courtage ou autre personne qui reçoit des rémunérations relativement au placement (nom, et s'il s'agit d'une société, identifier les personnes qui possèdent ou exercent un contrôle des voix de 20 % ou plus des actions avec droit de vote, si ce renseignement est connu de l'émetteur) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
- (b) Liquidités \_\_\_\_\_.
- (c) Titres \_\_\_\_\_.
- (d) Autre \_\_\_\_\_.
- (e) Date d'expiration de toute les options, bons de souscription, etc. \_\_\_\_\_.
- (f) Prix d'exercice de toute option, tout bon de souscription, etc. \_\_\_\_\_.

20. Préciser si les agents de vente, courtiers, maisons de courtage ou autres personnes recevant des rémunérations relativement aux placements sont des personnes liées ou ont toute autre relation avec l'émetteur et donner des détails de la relation.

**S.o.**

21. Décrire toute particularité inhabituelle à propos de la transaction (p. ex., actions accréditives, etc.).

**S.o.**

22. Préciser si le placement privé se traduira par un changement de contrôle.

**Oui.**

23. Lorsqu'il y a un changement dans le contrôle de l'émetteur, qui se traduit par l'émission d'actions de placement privé, indiquer les noms des nouveaux actionnaires dominants.

**Jean-Luc Landry.**

24. Chaque acquéreur a été averti de la période restreinte ou d'acclimatation de la loi sur les valeurs mobilières applicable. Tous les certificats de titres émis qui sont sujets à un délai de garde comportent la légende appropriée qui restreint leurs transferts jusqu'à la fin du délai de garde requise par la Norme canadienne 45-102 – Revente de titres.

## Partie 2. Acquisition

### S.o.

3. Fournir des détails sur les actifs qui doivent être acquis par l'émetteur (y compris l'emplacement des actifs, s'il y a lieu). La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents.  
\_\_\_\_\_
4. Fournir des détails sur l'acquisition, notamment la date, les parties et le type d'entente (p. ex. vente, option, permis, etc.) et la relation avec l'émetteur. La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
11. Fournir les renseignements suivants relativement à la contrepartie totale pour l'acquisition (y compris les détails à propos de toutes liquidités, tout titre et toute autre contrepartie) et à tout engagement professionnel requis.
- (h) Contrepartie totale en dollars canadiens : \_\_\_\_\_.
- (i) Liquidités : \_\_\_\_\_.
- (j) Titres (incluant les options, les bons de souscription, etc.) et valeur en dollars :  
\_\_\_\_\_.
- (k) Autre : \_\_\_\_\_.
- (l) Date d'échéance des options, bons de souscription, etc. le cas échéant : \_\_\_\_\_.
- (m) Prix d'exercice des options, bons de souscription, etc. le cas échéant : \_\_\_\_\_.
- (n) Engagements professionnels : \_\_\_\_\_.
12. Préciser de quelle façon le prix d'achat ou de vente est établi (p. ex., négociation d'égal à égal, comité indépendant du conseil d'administration, évaluation par un tiers, etc.).
13. Donner des détails de l'approbation ou de l'évaluation du sujet de l'acquisition connu de la direction de l'émetteur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
14. Le nom des parties qui reçoivent les titres de l'émetteur en vertu de l'acquisition et le nombre de titres à être émis sont décrits comme suit :

Nom de la partie (si ce n'est pas un particulier, nommer les initiés de la partie)	Nombre et type de titres à être émis	Valeur par titre (\$ CAN)	Prix de conversion (s'il y a lieu)	Dispense de prospectus	Nombre total de titres précédemment détenus, contrôlés ou dirigés la partie	Décrire la relation avec l'émetteur (1)

(1) Indiquer s'il s'agit d'une personne liée

15. Détails des mesures prises par l'émetteur pour s'assurer que le courtier possède le titre valable des actifs acquis : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
16. Fournir les renseignements suivants pour tous frais d'agent ou honoraires d'intermédiation, toute commission, prime ou autre rémunération versés ou à être versés en relation avec l'acquisition (incluant les bons de souscription, les options, etc.).
- (a) Détails de tout courtier, agent, maison de courtage ou autre personne qui reçoit des rémunérations relativement aux acquisitions (nom, et s'il s'agit d'une société, identifier les personnes qui possèdent ou exercent un contrôle des voix de 20 % ou plus des actions avec droit de vote, si ce renseignement est connu de l'émetteur) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
- (b) Liquidités \_\_\_\_\_.
- (c) Titres \_\_\_\_\_.
- (d) Autre \_\_\_\_\_.
- (g) Date d'expiration de tous les options, bons de souscription, etc. \_\_\_\_\_.
- (h) Prix d'exercice de toute option, tout bon de souscription, etc. \_\_\_\_\_.
17. Préciser si les agents de vente, courtiers, maisons de courtage ou autres personnes recevant des rémunérations relativement aux placements sont des personnes liées ou ont une autre relation avec l'émetteur et donner des détails de la relation. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.
18. S'il y a lieu, indiquer si l'acquisition constitue l'acquisition d'un intérêt dans une propriété adjacente ou reliée d'une autre manière à un actif acquis dans les 12 derniers mois.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_.

## Certificat de conformité

Le soussigné certifie aux présentes :

1. Le soussigné est un administrateur ou un cadre supérieur de l'émetteur et qu'il a reçu autorisation en bonne et due forme de signer le présent Certificat de conformité, grâce à une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'émetteur;
2. À la date ci-contre, il n'y a aucun renseignement important concernant l'émetteur n'ayant pas été divulgué publiquement.
3. L'émetteur a obtenu l'autorisation écrite expresse de chaque personne concernée pour :
  - (a) la divulgation de leurs renseignements à la Bourse, conformément au présent formulaire ou à la présente déclaration;
  - (b) la collecte, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements par la Bourse de la façon et aux fins décrites à l'Annexe A ou définie de toute autre manière par la Bourse, à l'occasion.
4. Le soussigné confirme par la présente à la Bourse que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences de la Bourse (telles que définies dans la Politique 1 de la Bourse);
5. Tous les renseignements contenus dans le présent Formulaire 9 – Avis d'émission de titres sont vrais.

En date du **30 mars 2021.**

### CORPORATION TERRANUEVA

*(Signé) Sylvain Aird*

---

Sylvain Aird,  
Administrateur et Secrétaire

## Annexe A

### POLITIQUE DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT LE FORMULAIRE 9

La Bourse des valeurs et ses filiales, sociétés associées, organismes de réglementation et agents (collectivement, « CSE » ou « la Bourse ») collectent et utilisent des renseignements (qui peuvent comprendre des renseignements personnels, ou autres) qui ont été fournis dans le présent Formulaire 9 aux fins suivantes :

- 
- déterminer si un particulier est convenable pour être associé à un émetteur inscrit;
- déterminer si un émetteur est convenable pour l'inscription;
- déterminer si permettre à un émetteur de s'inscrire ou permettre à un particulier d'être associé à un émetteur inscrit pourrait engendrer des préoccupations liées à la protection des investisseurs ou pourrait porter atteinte à la réputation de la Bourse;
- effectuer des procédures d'exécution;
- assurer la conformité aux exigences de la Bourse et aux lois sur les valeurs mobilières applicables; et
- satisfaire les obligations de la Bourse de réglementer son marché.

La CSE recueille également des renseignements, incluant des renseignements personnels, d'autres sources, incluant, mais sans s'y limiter, des autorités de réglementation des valeurs mobilières, des forces publiques, des autorités d'autoréglementation, des fournisseurs de services de réglementation et de leurs filiales, sociétés associées, organismes de réglementation et agents. La Bourse peut divulguer des renseignements personnels à ces entités ou autrement comme le prévoit la loi et peut aussi les utiliser pour ses propres enquêtes.

La Bourse peut recourir à des tiers pour le traitement des renseignements ou la prestation d'autres services d'administration. Tout tiers sera tenu de respecter les dispositions en matière de sûreté et de confidentialité énoncées dans la présente politique.

Tous les renseignements personnels fournis à la Bourse, ou recueillis par cette dernière ou en son nom, et qui sont conservés par la Bourse sont gardés dans un environnement sûr. Seuls les employés qui ont besoin de connaître les renseignements aux fins énumérées ci-dessus ont la permission d'accéder aux renseignements ou à tout résumé de ces derniers. Les employés reçoivent la consigne de protéger la confidentialité des renseignements en tout temps.

Les renseignements vous concernant qui sont conservés par la Bourse et que vous avez désignés comme étant inexacts ou obsolètes seront corrigés ou enlevés.

Si vous désirez consulter votre dossier ou si vous avez des questions concernant cette politique ou nos pratiques, veuillez écrire au chef de la protection des renseignements personnels de la Bourse des valeurs canadiennes, 220, Bay Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2W4.